

Maria Pasztor¹

Les relations franco-polonaises de 1944 à 1980

Introduction

Les relations franco-polonaises pendant la guerre froide dans sa phase la plus tendue n'ont pas encore vraiment intéressé les historiens, qu'ils soient Polonais ou Français. Seul l'aspect politique de ces relations a été étudié, mais sur la période immédiatement antérieure, donc jusqu'au moment de l'échec des tentatives tendant à conclure une alliance politique bilatérale en 1947.

La phase de la guerre froide qui a suivi la mort de Staline, et avant tout la personne du général de Gaulle ainsi que ses conceptions politiques concernant l'Europe de l'Est, font l'objet de nouvelles recherches. Ce qui intéresse surtout les chercheurs, c'est l'amélioration progressive des relations entre la France et la Pologne, qui a débuté en 1958 et qui a abouti de façon spectaculaire au moment de la visite officielle en France du Premier ministre de la Pologne populaire, J. Cyrankiewicz (en septembre 1965) et de la venue en Pologne du général de Gaulle (septembre 1967).

Cependant, d'une part, dans les années 1948-1953, de nombreux conflits se sont accumulés dans les contacts entre Paris et Varsovie, provoquant une situation de crise unique dans l'histoire de l'après-guerre, d'autre part, entre les deux pays il y eut une succession rapide de périodes de détente et de coopération. La présente conférence a pour objectif de présenter les traits essentiels de ces rapports dans les années 1944-1980.

Le découpage chronologique résulte de l'état de mes propres recherches fondées sur les documents accessibles tant à Varsovie (archives des Actes Nouveaux pour le département étranger du Comité Central

¹ (ndr) Université de Łódź.

du POUP, archives du ministère des Affaires étrangères) qu'à Paris (MAE), à Londres (PRO) et à Moscou (MID).

1^e partie : de 1944 à 1953 : De l'amitié antifasciste aux conflits brûlants de la guerre froide

a) L'après-guerre

L'analyse des relations entre Paris et Varsovie serait incompréhensible sans une évocation préalable du rôle des Polonais en France et de la colonie française en Pologne.

Polonia en France et colonie française en Pologne

La Seconde Guerre mondiale a eu des effets démographiques notables sur deux communautés.

Polonia

Il suffit de rappeler que, d'après les données du recensement du 10 mars 1946, le nombre de citoyens polonais en France s'élevait à plus de 420 mille personnes, y compris les quelques cent mille émigrés du temps de guerre. Les Polonais constituaient alors 25% de la population étrangère en France.

C'étaient en majorité des ouvriers, surtout d'anciens mineurs, qui, en 1946, habitaient pour la plupart les départements du Pas-de-Calais (presque 89 mille personnes), du Nord (plus de 56 mille) et de la Seine (plus de 34 mille personnes dont 25 mille environ à Paris même).

La communauté polonaise en France était divisée du fait de ses convictions politiques, résultant principalement de la position de ses membres face au gouvernement émigré polonais installé à Londres, puis aux forces au pouvoir en Pologne depuis 1945 : les divergences entre les divers partis politiques français (PCF) avaient une influence importante sur les immigrés du milieu ouvrier et en particulier dans les « Groupes polonais » qui fonctionnaient au sein du PCF. Dès le mois de février 1944 on constate sur le sol français un foisonnement d'organisations polonaises dont, entre autres, plusieurs Comités polonais de libération nationale qui ont fini par fusionner, puis en 1945 apparut le Conseil

national des Polonais en France. Ces divers organismes s'étaient formés sur le modèle du Comité français de libération nationale.

À l'opposé de l'échiquier politique on trouvait l'Union catholique polonaise et l'Association Catholique Polonaise qui avaient leurs propres programmes politiques. Ces organisations indépendantes face au pouvoir en place à Varsovie critiquaient l'action des communistes et des gouvernements installés en Pologne par les Soviétiques (le Comité polonais de libération nationale (PKWN), puis le gouvernement provisoire de la République polonaise) pour leur soumission à une puissance étrangère.

Les divergences séparant les organisations citées plus haut se sont reflétées dans leurs positions face au problème majeur que les émigrés polonais devaient résoudre : la question de leur éventuel retour en Pologne. Les plus éminents des membres du gouvernement polonais appelaient les Polonais à revenir au pays. Le Conseil national des Polonais en France a accueilli ces appels avec enthousiasme, lançant même l'idée fantaisiste d'un retour « en masse de tous les émigrés ». L'Union centrale des Polonais en France (marquée à droite) et l'Union catholique polonaise, par contre, s'opposaient à cette vision de façon véhémement.

Contrairement au gouvernement polonais, les autorités françaises n'étaient pas intéressées par un retour au pays des ouvriers polonais et surtout des mineurs, très appréciés vu la qualité de leur travail. Néanmoins, la migration de retour s'est poursuivie sur la base des accords polono-français signés en trois temps : les 20 février 1946, 28 novembre de la même année et 24 février 1948.

Le résultat fut finalement assez maigre. Entre 24 500 et 26 500 familles au lieu des 40 000 prévues sont retournées au pays. Ainsi, compte tenu des retours individuels en 1945, on peut estimer entre 64 et 70 000 le nombre de personnes qui ont ré-émigré en Pologne dans les années 1945-1948.

Et parmi ceux qui ont fait ce choix, il s'est formé un groupe constitué par ceux qui n'étaient pas satisfaits de leur décision une fois l'expérience concrète du retour effectuée. Ce qui est prouvé par leur désir de retourner en France, manifesté de plus en plus ouvertement. Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 1947, on a déposé au consulat de France à Katowice

300 demandes de retour en France émanant de mineurs. Les causes en étaient en premier lieu des conditions matérielles insuffisantes et un attachement aux institutions et conditions de vie en France considérées comme meilleures par rapport à celles trouvées en Pologne.

Colonie française en Pologne

Les problèmes concernant le séjour des Français en Pologne étaient incomparablement moins importants. Les autorités françaises désiraient en premier lieu retrouver et, faire rapatrier les Français qui pendant les hostilités s'étaient trouvés en Pologne. Il s'agissait aussi bien des prisonniers de guerre que des déportés. Le Comité polonais de libération nationale (C.P.L.N.) dit Comité de Lublin (devenu au 1^{er} janvier 1945 Gouvernement provisoire de la République de Pologne) et le Gouvernement provisoire de la République Française (G.P.R.F.) ont décidé d'échanger des représentants en décembre 1944. Aussi bien Christian Fouchet, représentant de la France auprès du C.P.L.N. et du Gouvernement provisoire, que son successeur Robert Garreau, nommé ambassadeur de France en Pologne le 29 juin 1945, ont activement recherché leurs compatriotes. Afin de faciliter leur tâche, la Croix Rouge française déploya ses activités en Pologne en même temps que la Mission Française de Rapatriement avec le capitaine Raymond Pallandre à sa tête. Il résulte des documents, tant français que polonais, que la Mission se heurtait aux plus grandes difficultés lorsqu'il s'agissait de retrouver et faire rapatrier les Alsaciens, les Lorrains et les Sarrois, tous Français mais qui à la fin des hostilités se sont trouvés avec les Allemands dans des camps administrés par le ministère de la Sécurité publique polonais (MBP). Parmi les Français recherchés, outre ceux qui étaient incorporés à la Wehrmacht, il y avait également des Waffen SS et les soldats de la LVF (Légion des Volontaires Français). En avril 1946, monsieur Noaro, représentant du ministère français des Anciens Combattants et des Victimes de la Guerre, vint en Pologne dans le but de les retrouver et les faire libérer des camps de travail polonais. Il fit des démarches afin que les autorités polonaises consentissent à ce que les officiers français visitent les camps en question, ce à quoi faisait obstacle l'administration polonaise.

Il apparaît, à la lecture de la liste des prisonniers de guerre originaires de la Sarre que l'on a trouvé dans les archives du MBP qu'au 15 décembre 1948 il y en avait 388 dans les camps polonais, avant cette

date, 126 prisonniers sarrois en avaient été libérés. Les prisonniers français travaillaient le plus souvent dans les mines. Les Français libérés des oflags, des stalags, des camps et demeurant en Pologne, enfreignaient souvent la loi. Un représentant de l'Ambassade de France en Pologne délégué à ce propos à Wrocław afin de se rendre compte de la situation dut constater que parmi eux il y avait des criminels, des bigames, des anciens SS et des soldats de la LVF. Ils habitaient des appartements luxueux où ils stockaient des objets précieux provenant des pillages. Les moins malhonnêtes vivaient en écoulant les biens abandonnés par les Allemands. Dans la plupart des cas, les Français en question étaient soit mariés soit vivaient en concubinage avec des femmes allemandes (moins souvent avec des Polonaises). Étant donné les vols, le recel et le proxénétisme auxquels ils s'adonnaient, ils étaient en conflit permanent avec la police locale.

Relations politiques : vers une « alliance » ?

À cette époque de sortie de la guerre, les pourparlers concernant une alliance bilatérale dominaient les relations politiques entre Varsovie et Paris. La perspective d'un rapprochement mutuel était rendue possible par le scepticisme de la France touchant les résolutions de Potsdam et l'appui accordé par Paris au tracé de la frontière l'Oder-Neisse dans l'idée d'affaiblir l'Allemagne. Ces perceptions partagées étaient à l'origine d'une idée nouvelle, apparue en automne 1945, qui visait à conclure un pacte politique entre la France et la Pologne. Ce pacte aurait eu pour principe la garantie mutuelle des frontières de la Pologne et de la France avec l'Allemagne et aurait imposé aux deux pays l'obligation de se consulter dans le domaine de la politique étrangère. Le Quai d'Orsay a décidé de ne pas rejeter immédiatement cette proposition mais de temporiser pour tenir compte des négociations avec les puissances anglo-saxonnes et l'URSS sur la Rhénanie (Par ailleurs se posait la question de la nationalisation en Pologne et des indemnités pour les biens français).

Il y avait toutefois des obstacles importants du point de vue de Paris. D'une part, le gouvernement français craignait d'entraîner la France dans l'orbite de l'URSS. D'autre part, une alliance avec la Pologne communiste ne semblait pas pouvoir garantir l'appui de Staline pour les revendications françaises envers l'Allemagne. Par conséquent le Quai d'Orsay est devenu de plus en plus réticent dans ses contacts

avec Varsovie, d'où les variantes successives du pacte, qui, dès le début de 1946, ne devait plus être qu'une déclaration d'amitié. L'idée d'une alliance reprenait vie à chaque fois que les revendications françaises envers l'Allemagne se trouvaient confrontées à de nouveaux obstacles. Mais le traité franco-britannique du 4 mars 1947 signé à Dunkerque a limité fortement la marge de manœuvre de la France en Europe centrale. Puis l'attitude négative mais longtemps masquée de l'URSS face à la question de l'appartenance de la Sarre a provoqué à Paris une réelle déception. Enfin l'approvisionnement de la France en charbon de la part des États-Unis ainsi que les conflits qui allèrent grandissant entre ceux-ci et l'URSS ont finalement abouti à un retournement ultime dans la politique de la France. Les résolutions prises par les États-Unis en faveur de l'intégration de l'Europe occidentale (plan Marshall) ont définitivement anéanti l'idée d'une alliance franco-polonaise. En novembre 1947, le Quai d'Orsay a décidé de rompre officiellement les pourparlers concernant une alliance politique avec Varsovie et Prague.

Échanges scientifiques et culturels

Dans les relations entre la France et les pays de l'Europe de l'Est, à l'époque qui nous intéresse, la coopération scientifique et culturelle occupait une place de choix car elle était considérée par Paris comme un des éléments principaux de la reconstitution de l'influence française dans cette région.

Conformément aux suggestions de la mission des professeurs français, déléguée en Pologne par le Quai d'Orsay entre le 24 septembre et le 3 octobre 1945, les autorités françaises ont décidé la réouverture des Instituts Français en Pologne. L'ouverture officielle à Varsovie et à Cracovie a eu lieu en juin 1947 (les activités avaient repris bien plus tôt). Peu de temps après, des filiales ont été ouvertes à Szczecin, Gdańsk, Lublin, Łódź, Poznań et en Silésie. Dans les années 1945-1947, plusieurs manifestations présentant la culture française ont eu lieu (des expositions de dessins, de peinture, de livres) et les autorités locales favorisaient la création d'associations d'amitié franco-polonaise.

Un autre élément important était la coopération en matière scientifique. En mai 1946, deux délégations de professeurs français ont fait une visite en Pologne, et en juin de la même année, une délégation scientifique polonaise dirigée par le professeur Stanisław

Wędkiewicz a fait un séjour à Paris. Une coopération entre les universités des deux pays venait de commencer.

Les bourses accordées pour les stages en France ont joué un rôle inestimable. La Pologne a bénéficié d'un large octroi de bourses du gouvernement français : en 1946, 60 ont été accordées aux Polonais. Les bourses pour les stages en Pologne étaient beaucoup moins nombreuses et plus modestes.

Enseignement du polonais en France

Dès les années 1945-1947, la situation de l'enseignement polonais en France s'est avérée très compliquée. L'industrie minière française avait été nationalisée et, du même coup, les écoles polonaises qui fonctionnaient auprès des mines devinrent des écoles d'État, à partir du 1^{er} octobre 1945.

Au début de l'année scolaire 1946/1947, la langue polonaise a été rayée de leur programme. Les autorités de Varsovie ont développé progressivement un réseau d'écoles dites consulaires, émergeant au budget national polonais, ce qui éveillait des réticences chez une partie des émigrés, proches du CZP (Union centrale des Polonais en France) et du PZK (un parti catholique) qui avaient mis sur pied leur propre réseau d'écoles dites indépendantes. Les enseignants polonais se sont trouvés devant un dilemme politique, surtout du fait de la reconnaissance par la France du Gouvernement provisoire d'union nationale le 29 juin 1945.

Biens français nationalisés en Pologne

Parmi les problèmes économiques qui ont influé sur les relations polono-françaises à l'époque qui nous intéresse, les controverses les plus graves concernaient la nationalisation de l'industrie en Pologne et les différends qui en découlaient ayant pour l'objet le dédommagement des biens français nationalisés.

b) L'entrée en guerre froide

La montée de la guerre froide a provoqué un tournant dans la politique de la France envers la Pologne. Sans entrer dans les détails il suffit

de rappeler les événements symbolisant le partage de l'Europe en deux blocs politiques opposés : le discours de Churchill à Fulton le 5 mars 1946 et le discours de James Byrnes à Stuttgart le 6 septembre 1946, la doctrine du « containment » (endiguement) lancée le 12 mars 1947, les débuts de l'intégration de l'Europe occidentale (plan Marshall) et « l'alignement » des pays de l'Europe de l'Est (création du Kominform).

Dès le milieu de l'année 1947, la France s'est engagée dans la lutte contre les forces communistes à l'intérieur du pays. Les principaux acteurs de cette politique furent les socialistes. Les membres communistes du gouvernement durent le quitter en mai 1947.

Dans les années 1948-1949 il y eut donc un tournant dans les relations franco-polonaises, conséquence de la guerre froide qui s'installait.

Répression anti-communiste en France

Les premières manifestations de la « ligne dure » adoptée par les autorités françaises à l'égard de la Pologne et des Polonais ont fait leur apparition dès 1947/1948. La première attaque a été dirigée contre les organisations d'émigrés polonais et leurs activistes (ces derniers étaient, dans la plupart des cas, membres du POUP, soutenus par les autorités de Varsovie). Parti ouvrier polonais était le nom du parti communiste avant la fusion avec le parti socialiste en décembre 1948. Les autorités françaises s'indignaient tout particulièrement de la participation active des communistes polonais aux grèves de la fin de l'année 1947.

Les premières vagues de répression ont atteint les communistes polonais dans les départements de l'Est, en novembre 1947. C'était un prélude à l'interdiction du POUP en France qui a eu lieu en janvier 1948. La police est intervenue peu après dans le département de la Moselle, le 11 février, ses cibles étaient les activistes du POUP, les activistes d'organisations polonaises d'orientation procommuniste ainsi que les représentants de la *Gazette Polonaise* subventionnée par Varsovie. La plupart d'entre eux ont été relâchés peu de temps après. Il ressort des déclarations qu'ils ont faites aux consulats de Pologne, que dans les postes de police française, ils ont été traités avec brutalité.

Autre occasion de frapper le milieu ouvrier polonais, la grève des mineurs en octobre - novembre 1948. D'après les informations de la Direction Générale de la Sûreté Nationale du 9 décembre 1948, on a expulsé de France 44 Polonais qui ont participé à la grève.

Vers la fin de 1947, commence la « guerre des visas » entre la Pologne et la France. Les difficultés multipliées et les procédures de délivrance des visas qui traînent en longueur rendent impossibles les contacts entre chercheurs, écrivains, journalistes et hommes politiques. Les personnes ayant une double nationalité polonaise et française commencent à avoir de gros problèmes.

L'année 1948 a été la dernière où la réémigration s'est déroulée conformément aux dispositions des accords conclus entre les deux États.

Coopération scientifique et culturelle

En ce qui concerne la coopération scientifique et culturelle dans les années 1948-1949, il est impossible de porter un jugement sans ambiguïté.

Malgré les menaces qui se manifestaient de temps en temps, l'Institut Français en Pologne poursuivait ses activités. Les professeurs de l'Institut menaient non seulement leurs recherches dans ses nombreuses filiales mais donnaient également des cours et enseignaient la langue française dans les écoles supérieures polonaises. Si les activités de l'Institut Français en Pologne se poursuivaient sans problèmes, les institutions scientifiques polonaises en France se heurtaient à de nombreuses difficultés. En même temps, le nombre de bourses que le gouvernement français accordait aux Polonais diminuait.

Les autorisations accordées aux instituteurs qui enseignaient la langue polonaise en France et les restrictions touchant l'enseignement de cette langue dans les écoles françaises fréquentées par les enfants d'origine polonaise constituaient un différend à part. Mentionnons également les problèmes relatifs à la participation des enfants d'émigrés polonais aux colonies de vacances en Pologne.

Biens français nationalisés en Pologne

Pour ce qui est des relations économiques polono-françaises, l'événement le plus important de l'année 1948 fut les pourparlers menés à Paris au mois de mars qui aboutirent à la signature de l'accord sur le dédommagement par la Pologne des intérêts français qui avaient souffert des suites du décret polonais de nationalisation du 3 janvier 1946.

c) Le phénomène d'espionite dans les relations franco-polonaises dans les années 1948-1953

La vague d'espionite qui a été à l'origine de nombreuses arrestations visant « des espions » n'était pas une invention polonaise. La « chasse » aux espions a connu une vague de recrudescence au moment où s'intensifiait la lutte entre deux blocs adverses en Europe.

La campagne contre les diplomates occidentaux

Des procès politiques visant des dirigeants communistes accusés d'être des espions à la solde des Occidentaux ont eu lieu dans les divers pays communistes (depuis Xoxe en Albanie jusqu'à Slánský). Ils témoignent de l'hostilité envers les diplomates occidentaux dans ces États où certains de ces diplomates figuraient en tant qu'accusés.

En Pologne, cette action a été sanctionnée pour des motifs idéologiques par le III^e Plenum du comité Central du POUP en novembre 1949 appelé « plenum de la vigilance ». Cette vigilance envers les ennemis du peuple, soupçonnés d'actes d'espionnage, de diversion et de sabotage, devint désormais l'une des principales exigences envers les citoyens de la Pologne populaire et en particulier les membres du Parti communiste.

Le nombre de condamnations pour espionnage en Pologne est passé de 5 en 1945, à 34 en 1946, 106 en 1947, 152 en 1948, 172 en 1949, 208 en 1950, 195 en 1951, 213 en 1952 jusqu'à 307 en 1953. Les deux premières condamnations pour collaboration avec les services de renseignement français ont eu lieu en 1948. En 1949, le nombre de telles condamnations s'est élevé à 29.

Le premier impact sur les citoyens français inculpés d'espionnage en Pologne s'est produit le 13 mars 1949. C'est alors qu'on a décidé de mettre Yvonne Bassaler, secrétaire au consulat de France à Wrocław, en état d'arrestation provisoire.

Le procès d'Yvonne Bassaler et de cinq autres inculpés se déroula devant le tribunal militaire régional de Wrocław du 16 au 23 décembre 1949. Bassaler a été condamnée à une peine de 9 ans de prison. Les accusés ont cité de nombreux noms de représentants diplomatiques français qui étaient supposés s'adonner à l'espionnage. Les personnes citées étaient entre autres, Guy Monge, vice-consul de France à Wrocław, le commandant Alfred Humme, attaché militaire adjoint français, Aymard de Brossin de Mère, secrétaire-archiviste à l'Ambassade de France en Pologne, Antoine Martial Boitte, vice-consul de France à Varsovie. À la même époque, les autorités françaises ont appris la disparition d'Étienne Decaux, slavisant, bénéficiaire d'une bourse du gouvernement polonais. Les Français ont établi plus tard qu'il avait été arrêté le 23 avril 1949.

De toutes les personnes arrêtées, la plus importante a été André Simon Gustave Robineau, fils du secrétaire général de l'Institut Français à Varsovie, lui-même fonctionnaire au consulat de France à Szczecin. Son arrestation et le procès qui a suivi ont amené le conflit polono-français à son apogée. Robineau a été arrêté le 18 novembre à l'aéroport d'Okęcie, au moment où il embarquait à bord d'un avion à destination de Paris. Le procès de Robineau et d'autres Français inculpés avec lui a été ouvert le 6 février 1950 devant le tribunal militaire régional de Szczecin. La sentence a été prononcée le 14 février. Les accusés ont été déclarés coupables, Robineau a été condamné à une peine de 12 ans de prison.

Les arrestations de Bassaler, de Decaux et surtout de Robineau, marquent le début de l'étape la plus tendue dans les relations polono-françaises après la Seconde Guerre mondiale. Cette étape se caractérise par le fait que c'étaient les ministères de l'Intérieur et les services spéciaux des deux États qui décidaient, à la place des services diplomatiques, de la forme des relations internationales.

La réaction française

La réaction de la France aux arrestations de ses citoyens en Pologne ne s'est pas fait attendre. Le 23 novembre 1949 commencent les perquisitions dans les locaux des organisations polonaises relevant de l'Ambassade de Pologne à Paris. Les arrestations de leurs activistes et les expulsions de France de certains d'entre eux ont suivi. En décembre 1949, un groupe d'instituteurs et d'inspecteurs d'écoles consulaires a été arrêté et expulsé en Pologne. On a retiré à une trentaine d'instituteurs polonais l'autorisation d'enseigner dans les écoles françaises. Les autorités de Varsovie y ont répondu le 13 décembre en exigeant que 11 professeurs de l'Institut Français quittent le territoire polonais. Le 12 janvier 1950, la police française et les agents de la DST ont arrêté 50 Polonais. Le 13 janvier de la même année ont été publiés des décrets, signés par Jules Moch deux jours plus tôt, qui interdisaient les activités de 9 organisations d'émigrés polonais relevant de l'Ambassade de Pologne sur le territoire français.

Les décisions du POUP en janvier 1950

La crise des relations polono-françaises s'est aggravée au point que la direction même du POUP s'en est occupée. En janvier 1950, le Parti décida d'entreprendre une action de propagande (aussi bien en Pologne qu'en France) qui devait condamner l'action de la police française. Le Comité central du POUP décida alors la fermeture de l'Institut Français en Pologne, l'ouverture du procès de Robineau, le refus de passer des commandes aux usines Renault.

La tension qui caractérisait les relations bilatérales, engendrée par les événements mentionnés plus haut, dura plusieurs années.

Le long hiver des relations politiques bilatérales

Les Français, auxquels le sort de leurs compatriotes emprisonnés en Pologne importait le plus, s'efforçaient de trouver des possibilités pour les faire libérer. Les deux parties avaient dans leurs prisons respectives des « otages » qui pouvaient faire l'objet d'un troc. Le premier pas fut fait par Varsovie et permit d'engager des pourparlers sur la libération du consul polonais Szczerbiński qu'on avait arrêté

le 23 novembre 1949. Ainsi, le 10 juin 1950 Étienne Decaux a été expulsé de Pologne, suivi du vice-consul Boitte (arrêté le 24 novembre 1949). À son tour, Szczerbiński a été libéré en juillet 1950 et expulsé de France. Vers la fin de 1950, le président Vincent Auriol a gracié Jan Kabaciński, un Polonais condamné à la peine de mort et le président Bolesław Bierut de son côté a fait, le 29 décembre 1950, un acte de grâce à l'endroit de Bassaler. Néanmoins, les démarches conciliantes alternaient avec des actes de répression ; le 7 septembre de la même année, on a arrêté et expulsé de France 70 Polonais. En 1952, le nombre d'expulsés s'est élevé à 45. C'est alors que la police française a déporté pour la première fois les expulsés en Corse, en attendant une décision sur le mode de leur transfert en Pologne.

On a continué la surveillance des activités des organisations polonaises, soupçonnées d'entretenir des rapports avec l'Ambassade de Pologne et les consulats polonais. La tension entre Paris et Varsovie s'est encore aggravée lorsque, vers la fin de 1952, les autorités françaises ont interdit certains journaux et revues d'émigrés polonais d'orientation provarsovienne.

Les rapports établis par des consuls de Pologne semblent témoigner qu'une pression constante de même qu'une surveillance par la police des milieux d'émigrés polonais. Le climat ainsi créé a conduit à une perte d'intérêt pour les manifestations et pour les activités des organisations relevant de l'Ambassade de Pologne. La majorité de l'ancienne émigration était naturalisée et ne voulait pas prendre le risque d'être privée de la nationalité française à cause d'un engagement politique, mal vu par les autorités. Le même mécanisme pesait sur les attitudes des jeunes.

L'enseignement en langue polonaise devenait de moins en moins accessible aux émigrés polonais. Dans le cadre de cette répression, les autorités françaises n'ont accordé aucune autorisation aux instituteurs consulaires polonais. L'enseignement de la langue polonaise dans les écoles françaises a été encore plus réduit. Chaque année, recommençait la bataille autour des colonies de vacances en Pologne pour les enfants d'émigrés.

Réduction des relations économiques

La tension dans les relations bilatérales eut aussi des conséquences négatives sur la coopération économique. L'embargo mis par les autorités françaises sur la vente à la Pologne de marchandises stratégiques (aluminium, roulements à billes, pneus) a notablement limité le chiffre d'affaires des opérations commerciales.

d) Les premiers signes de changement

Le facteur essentiel dans la recherche de la détente était sans aucun doute le « dégel » progressif de la situation internationale qui a commencé après la mort de Staline, en mars 1953. Dès la fin de 1952, les diplomates des deux États envisageaient la possibilité d'ouvrir deux bibliothèques françaises en Pologne en échange d'une normalisation du statut des inspecteurs polonais en France. En 1953, des discussions ont été engagées à propos d'un règlement de la situation de la Bibliothèque Polonaise à Paris, de l'annulation de la suspension de la presse de langue polonaise en France ainsi que du rétablissement des activités des organisations polonaises interdites. Commence alors à poindre l'idée d'une tournée en France de l'ensemble de chant et de danse *Mazowsze*.

Néanmoins, la pierre de touche des intentions du gouvernement polonais était pour les Français l'attitude de celui-ci sur le problème de la libération des citoyens français purgeant des peines de prison en Pologne. Le 21 décembre 1952, le Conseil d'État a gracié André Simon Robineau. En décembre 1953, une délégation de 9 députés français vint en Pologne. Parmi les députés il y avait Édouard Daladier, ancien ministre et Premier ministre, à plusieurs reprises membre des gouvernements de la III^e République, ainsi que Jacques Soustelle. Une analyse de cette visite, effectuée à partir des matériaux en provenance du ministère des Affaires étrangères polonais, démontre qu'elle se déroula avec l'appui actif de Moscou. Les Soviétiques envisageaient un développement marquant des activités de la Pologne dans l'arène internationale avec une politique particulière à l'endroit de Paris. Varsovie devait servir à la réalisation de ces projets. La libération de Robineau et la visite des députés français concluent, d'une façon naturelle, cet évolution et constituent un début de détente de fait qui s'opéra vers la fin de la IV^e République.

II^e partie : de 1953/1954 à 1969 : Des relations d'un type nouveau

Après la mort de Staline les relations entre Varsovie et Paris entrent lentement dans une nouvelle phase qui est marquée non pas par un état stationnaire de tensions extrêmes comme entre 1949 et 1953, mais par une alternance de phases contradictoires, voire des phases de calme relatif, ce qui est nouveau.

Cette période se divise en *deux étapes*. La première commence au moment de la crise de la CED où la France - de Gaulle joue dans cette affaire un rôle décisif - s'oppose à la création de cette Communauté Européenne de la Défense, et s'achève en 1963 avec le rapprochement franco-allemand assumé par le même de Gaulle. Entre temps on verra changer les outils de la diplomatie soviétique et par voie de conséquence l'action extérieure de la Pologne.

La seconde est marquée par la dégradation des relations entre la France gaulliste et l'OTAN, qui s'accompagnent par l'« ouverture à l'Est » de la diplomatie française en période de guerre froide, si l'on utilise ces concepts dans leur forme admise quarante ans plus tard. Donc ici c'est la France qui innove, mais on reste dans un cycle de relations sinusoïdales largement déterminées par les contraintes exercées par Moscou.

Cette évolution mérite quelques explications car outre la France et la Pologne, elle compte de nombreux acteurs qu'il faut prendre en compte. Les sources soviétiques conservées actuellement en Russie n'étant pas ouvertes pour les chercheurs, ou très partiellement, nous présentons donc ici un certain nombre d'hypothèses mais aussi les conclusions qu'on peut tirer des documents polonais et français, voire de ceux du ministère des Affaires étrangères soviétique (le MID).

a) Initiative moscovite, premières déceptions et impact du nouveau cours russe de 1955

Car c'est à Moscou que tout se décide au départ, en 1952, quand les mouvements de refus de la CED provoquent un intérêt renforcé pour la France. L'URSS a voulu tirer parti de l'opposition au réarmement de l'Allemagne et à l'idée de « limitation de la souveraineté nationale » associée à la coopération militaire occidentale. La Pologne, pour

cette première phase d'amélioration des relations bilatérales avec la France, est un peu en retard. Elle reçoit une délégation parlementaire en décembre 1953 (avec la réciproque en France en avril 1954). Mais surtout, sur conseil de Vinogradov, l'ambassadeur soviétique à Paris, les Polonais demandent la transformation du statut du chargé d'affaires en ambassadeur, ce qui est fait le 25 février 1954, date de remise des lettres de créances de Stanisław Gajewski. Le 25 août les Polonais envoient même une note au gouvernement français en vue de la conclusion d'une alliance franco-polonaise.

Mais assez vite, Moscou va connaître une déception. La France signe le 23 octobre 1954 le Traité de Paris sur l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), ratifié par la Chambre des députés le 30 décembre suivant. Le Conseil de la République vota dans le même sens le 30 mars de l'année suivante. La colère soviétique se traduit le 7 mai 1955, la veille du dixième anniversaire de la fin de la guerre, par la rupture de l'alliance découlant du traité franco-soviétique du 10 décembre 1944. Bien sûr, dans les relations Paris-Varsovie, c'est à nouveau une période de gel, avec l'expulsion des Polonais mandatés par l'ambassade de la République Populaire pour soutenir l'enseignement du polonais en France dès mai 1955, ou encore les expulsions croisées d'abord de l'attaché militaire adjoint français, puis de l'attaché militaire polonais à Paris.

Mais cette politique de refroidissement avait en fait été conçue par l'ancienne équipe moscovite encore marquée par les conceptions de Molotov. Or, en mai 1955, Nikita Khrouchtchev prend le dessus sur le plan international. Le traité d'État autrichien dès le 15 mai 1955 en témoigne, de même la proposition d'établissement de relations diplomatiques faites à la RFA le 6 juin et l'accueil à Moscou de Konrad Adenauer, chancelier allemand, du 9 au 15 septembre. Immédiatement, les relations franco-polonaises connaissent elles aussi un dégel. Cet impact des relations franco-soviétiques sur les relations franco-polonaises se vérifiera régulièrement tout au long de notre étude, et on le perçoit par les courbes à peine décalées des « gels » et « dégels » successifs entre Moscou et Paris d'une part, et Varsovie et Paris d'autre part. On notera que dans ce cas-ci, donc en 1955, Varsovie a été en retard sur Moscou.

b) 1956-1962 : première initiative polonaise

La traduction pratique de l'évolution est claire. Visite d'une délégation parlementaire française en Pologne en mai 1956 et réception en France des homologues de la Sejm en février 1958. Il faut ici remarquer que la crise de Poznań de juin 1956 puis le « dégel » intérieur de la Pologne après octobre 1956 n'ont eu que très peu de conséquences sur les relations diplomatiques bilatérales, si ce n'est l'annulation de la visite du président du Conseil Cyrankiewicz suite à la répression de l'été 1956 en Pologne. Dans les années 1958-1962, les relations bilatérales ne sont ni très bonnes, ni très mauvaises, le plan Rapacki est d'actualité pendant ces années, mais sans impact important en France, car il est perçu comme un avatar du plan russe de neutralisation de l'Allemagne. Reste que grâce à ce plan la présence diplomatique polonaise est plus visible qu'avant. Et la France est embourbée en Algérie, ce qui pousse à une attitude attentiste.

La période 1956-1962 est donc la première depuis la guerre où les relations bilatérales ne sont marquées ni par la seule logique de tension ni par une phase de détente. Cela s'explique peut-être par le fait que Moscou, à partir de 1956 laisse la Pologne agir de façon plus autonome, au moins en apparence. Cela donne par exemple la proposition faite à la France de reconnaître la ligne Oder-Neisse en échange du refus de reconnaissance du FLN algérien dirigé alors par Ferhat Abbas. Elle est bien sûr soutenue par Khrouchtchev mais l'initiative est polonaise. Rappelons que de Gaulle a bien compris l'enjeu et a refusé de mettre en péril les relations franco-allemandes.

c) 1963-1969 : la Pologne et l'ouverture à l'Est de de Gaulle

Les limites du rapprochement avec Bonn seront d'ailleurs déterminantes dans l'ouverture de la deuxième phase, qui dure de 1963 à 1969. En effet, non seulement le Bundestag réduit la portée du traité franco-allemand le 16 mai 1963, mais Konrad Adenauer se retire de la vie politique le 15 octobre 1963. De Gaulle ressent d'autant plus durement ces déconvenues que la critique de l'engagement vietnamien des États-Unis et la reconnaissance de la République populaire de Chine, ou encore le refus de signature du contrat de Moscou du 5 août 1963 lui valent un isolement international

lourd à affronter. Sa réaction sera perceptible dans son discours du 31 décembre 1963 où il dit son espoir de voir évoluer « le régime communiste totalitaire dans une direction pouvant s'accorder avec notre propre transformation ».

Parallèlement à la dégradation des relations entre Paris et Bonn, qui s'est traduite lors des sommets franco-allemands de juin, puis de juillet 1964, les visites en France des ministres des Affaires étrangères de toutes les « démocraties populaires » témoignent de l'ouverture à l'Est de Paris. Elles sont couronnées par celle de Gromyko à Paris les 26-30 avril 1965, complétée par l'arrivée de Couve de Murville à Moscou (28 octobre-2 novembre 1965).

Dans ce contexte nouveau et inattendu, c'est dès l'automne 1963 que reprennent les pourparlers sur la visite de de Gaulle. En 1965 deux délégations parlementaires françaises font le voyage à Varsovie. En mai 1966, un proche de Gomułka, Zenon Kliszko, membre du Bureau Politique, vient avec un groupe de députés de la Sejm, et en septembre c'est Józef Cyrankiewicz, le Président du Conseil, qui vient enfin à Paris. Outre les visites croisées des ministres des Affaires étrangères, Couve de Murville et Rapacki en 1966-1967, il faut ici mentionner la visite du général de Gaulle en Pologne en septembre 1967. Premier dirigeant occidental à venir, il a bénéficié d'un triomphe populaire. Son discours à la diète polonaise a même laissé entendre que la Pologne pourrait un jour être indépendante. Et Gomułka lui a répondu que la politique polonaise reposait sur l'alliance avec l'URSS et la RDA. Le succès immédiat n'était donc pas évident, mais de Gaulle garda l'impression d'avoir fait comprendre que la question allemande était partagée par Paris et Varsovie et qu'il fallait dépasser les blocs.

De Gaulle, qui venait de faire quitter à la France le commandement militaire intégré de l'OTAN, a donc permis à la Pologne d'apparaître plus nettement sur la scène internationale. Celle-ci fut heureuse de profiter de cette ouverture. Mais en 1968, avec l'occupation partagée de la Tchécoslovaquie et l'implication directe de la Pologne dans cette opération, le discours sur le dépassement des blocs trouve ses limites. Gomułka ne put donc pas venir à Paris alors que tout était préparé hormis la date qui restait à fixer avec les détails de la visite. Du point de vue de notre analyse, ce qui est à souligner, c'est que

la Pologne, dans cette phase, a pu être plus ouvertement active que l'URSS, même si c'est en accord avec Moscou. Ainsi la visite de de Gaulle en URSS est-elle postérieure à sa tournée en Pologne. La France a sans doute contribué à mieux faire percevoir les différences entre démocraties populaires. La Pologne, elle, a souligné la place particulière de la France. C'était utile du point de vue soviétique car il y avait ainsi de nouveaux obstacles aux relations franco-allemandes.

Conclusion sur 1958-1969

Mais la longue phase de 1958 à 1968, qui n'a pas connu de crise majeure, montre que même dans un système international fortement polarisé, aucune des deux grandes puissances n'était plus à même de contrôler l'ensemble de son camp sur la base d'un modèle impérial totalement intégré et qu'il leur a fallu passer par des formes différentes de rapports avec les puissances subordonnées. À l'Ouest bien évidemment, la liberté de manœuvre existait, alors que sous l'emprise de Moscou (hormis quelques cas comme la Chine), les choix laissés aux États nationaux restaient fort limités. Mais dans ce cadre restreint, on a pu voir que la Pologne a joué sa partition, marquée par une conscience aiguë de la fragilité de la frontière Oder-Neisse.

Les années 1969-1970 sont marquées par la fin politique de de Gaulle puis de Gomułka. Et parallèlement on sait que malgré la crise tchécoslovaque, sur initiative hongroise et soviétique, le processus qui a mené à la conférence d'Helsinki en 1975 a été lancé.

III^e partie : de 1970 à 1980 : Des relations plus diversifiées et plus denses

L'analyse des relations franco-polonaises durant les années soixante-dix du XX^e siècle permet de formuler quelques conclusions importantes.

a) Le choix de l'ouverture à la France par l'équipe Gierek

L'arrivée à Varsovie d'une nouvelle équipe gouvernementale sous la présidence d'Edward Gierek et sa consolidation au pouvoir marquent

le début d'une politique d'ouverture de la Pologne vers l'Occident et surtout vers la France. Le fait que les deux pays, la Pologne et la France, aient des intérêts semblables face à la question allemande, a décidé du choix de Paris en tant que partenaire de prédilection. De ce point de vue, la position géopolitique de la France, sa doctrine et ses ambitions politiques et économiques en faisaient un concurrent naturel de la République Fédérale d'Allemagne, et par conséquent, une « alliée » de la République Populaire de Pologne. Cette optique justifiait, d'après les dirigeants polonais, la recherche d'un espace propre à la coopération entre les deux nations non seulement au niveau de la politique internationale, mais aussi dans les relations économiques.

Ce tournant dans les relations entre Paris et Varsovie a eu pour premier effet la visite officielle d'Edward Gierak en France (à partir du 2 octobre 1972). Bien que la partie polonaise ne soit pas parvenue à faire aboutir tous ses projets de contacts économiques, et que les entretiens entre les hommes politiques aient été jugés peu intéressants par la partie française, la route à suivre en vue d'un rapprochement mutuel a alors été désignée par les deux partenaires.

Dans les années soixante-dix, aucun point de controverse sérieux n'opposait la Pologne et la France dans leurs relations politiques bilatérales. Les deux partenaires s'efforçaient de résoudre les quelques problèmes existants, et l'on ignorait ceux que l'on ne parvenait pas à résoudre ou bien on minimisait leur importance.

Durant toute cette période, les dirigeants français considéraient que la Pologne n'avait pas de position propre en politique internationale, en dehors de celle de Moscou.

b) La question allemande

La question allemande constituait le point le plus important et le plus souvent discuté dans les entretiens bilatéraux entre les hommes politiques des deux parties. La position constante et sans équivoque de la France face au problème de la frontière occidentale de la Pologne, fondée sur les déclarations du Président Charles de Gaulle de 1959, avait pour les dirigeants de la République Populaire de Pologne une grande valeur d'estime, mais elle leur a aussi servi

d'argument de poids dans leurs négociations diplomatiques avec la République Fédérale d'Allemagne avant la signature du traité du 7 décembre 1970, et par la suite, durant le processus de ratification de cet accord.

La France et la Pologne avaient des points de vue divergents sur le rôle de l'Allemagne de l'Est. Par suite du développement de la situation internationale, la France a été contrainte de normaliser ses relations avec cet État (accord du 9 février 1973) et selon Paris, la reconnaissance internationale de l'Allemagne de l'Est constituait un pas en avant vers la réunification de l'Allemagne et vers sa neutralisation, que la France ne souhaitait pas, estimant qu'elle pouvait mener à sa soumission à l'URSS. Le gouvernement polonais, conformément à la doctrine présentée par le Kremlin, considérait que la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est et la normalisation des relations avec l'Allemagne Fédérale renforçaient la séparation des deux États allemands. Une position inacceptable en France.

Par ailleurs, la France refusait de s'engager dans le conflit opposant la République Populaire de Pologne et la République Fédérale d'Allemagne après la ratification du traité du 7 décembre 1970. Dans l'impossibilité de résoudre leurs difficultés avec Bonn, les diplomates polonais ont entrepris des démarches visant à trouver une solution à cette question avec l'aide de la France, en s'appuyant sur les déclarations « d'ouverture à l'Est » faites en 1974 par le président Valéry Giscard d'Estaing. Ces efforts n'ont, en fin de compte, pas abouti.

c) Processus d'Helsinki et rôle médian visé par la Pologne

D'autres sujets de politique internationale, tels que la détente et la sécurité, ont également fait l'objet de négociations franco-polonaises. En matière de désarmement et en ce qui concernait la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la Pologne tenait le même discours que l'URSS, à l'opposé de la France.

Les dirigeants français et polonais avaient en outre des opinions divergentes sur l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Dans leurs entretiens avec la partie française, les diplomates polonais soulignaient le fait qu'ils approuvaient ce

document et déclaraient « la volonté de la Pologne et de l'Union Soviétique » d'appliquer les principes définis dans cet accord et de renforcer leur politique de détente, alors que le président Valéry Giscard d'Estaing présentait une vision différente de la « détente » face à la politique expansionniste de Moscou.

À la suite de l'intervention soviétique en Afghanistan (les 25-27 décembre 1979), le gouvernement polonais s'est efforcé de réduire les tensions dans les relations internationales. La rencontre du président Valéry Giscard d'Estaing avec le secrétaire général du parti communiste soviétique, Leonid Brejnev, organisée dans cet objectif à Wilanów (Varsovie), a été un échec. De plus, le président français s'est vu par la suite accusé d'avoir brisé la « solidarité atlantique ».

d) Une nouvelle dynamique des échanges économiques

Les années soixante-dix ont été néanmoins une période d'essor des relations économiques entre la Pologne et la France. En dehors des motifs d'ordre politique mentionnés plus haut, qui ont entraîné l'intensification de ses relations économiques avec la France, le gouvernement polonais avait élaboré une conception de l'économie mondiale qui s'accommodait de l'endettement de la Pologne en Occident.

Du point de vue français, le développement des échanges commerciaux avec la Pologne constituait l'élément d'une vaste stratégie de promotion des exportations de la France en tant que nouvelle forme « de diplomatie industrielle » et moteur d'essor économique. À la recherche de nouveaux marchés pour leurs produits et leurs services, les Français se sont tournés (surtout au moment de la crise du pétrole) vers les pays du Tiers Monde (Afrique francophone, Proche Orient et Amérique du Sud) et, de manière moins décidée, vers les pays du bloc de l'Est.

La liberté des échanges commerciaux entre la France et la Pologne était cependant limitée par les règlements de la Communauté Économique Européenne, notamment par les principes de la politique économique commune. Malgré la souplesse de l'attitude de la France envers certains contrats précis, les restrictions imposées par la CEE devenaient de plus en plus difficiles à contourner.

Malgré les difficultés, et en conséquence des raisons citées ci-dessus, les échanges commerciaux franco-polonais ont systématiquement augmenté jusqu'en 1976, date à laquelle ils ont atteint un chiffre record, avec cependant un déficit important du côté de la Pologne. À la fin de l'année 1980, la France est devenue le pays créancier auprès duquel la Pologne avait la dette la plus importante. Sur les 23 milliards de dollars de dette de la République Populaire de Pologne, 2,5 milliards (10,9%) revenaient à la France.

En 1980, la France se plaçait en quatrième position parmi les partenaires économiques capitalistes de la Pologne (derrière la République Fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et les États-Unis), alors qu'elle occupait la deuxième place dans les années soixante-dix. Cette régression a été due avant tout à la stagnation des exportations de charbon polonais en France dès 1975. À cette date, l'exportation de charbon constituait 48% de la totalité des exportations polonaises en France, alors qu'en 1979, il ne couvrait plus que 34% de la valeur de ces exportations. Avec le soufre, le cuivre et d'autres métaux non-ferreux et le bois, le charbon faisait partie des matières premières définissant le niveau des exportations polonaises vers la France. Les produits importés de France parvenaient en Pologne de manière irrégulière, suivant le rythme de réalisation d'un petit nombre d'importantes opérations d'investissement français dans ce pays.

e) L'essor des relations culturelles et scientifiques

Au cours des années sur lesquelles porte cette étude, les relations culturelles et scientifiques franco-polonaises ont, elles aussi, été fructueuses. Le cadre politique et légal de ces relations avait été déterminé par le traité valide pour dix ans sur la coopération dans le domaine des relations économiques, industrielles, scientifiques et techniques, signé par Edward Gierek au cours de sa visite en France en octobre 1972, et par la déclaration sur les principes et le financement de la coopération culturelle et scientifique, de l'information et des contacts entre les personnes, du 20 juin 1975. Des programmes élaborés en commun par les deux parties fixaient de manière détaillée les conditions de cette coopération.

De nombreuses institutions ont été mises en place dans l'objectif de coordonner les mesures prises par les deux partenaires. Cette

collaboration a eu pour effet la réouverture de l'Institut Français de Varsovie et la création de l'Institut Polonais à Paris, conformément aux accords du 19 juillet 1979.

Grâce à ce climat politique favorable, les deux pays ont eu l'occasion de présenter leur culture dans de fréquentes manifestations. En Pologne, l'enseignement du français était en plein essor, tout comme l'enseignement du polonais en France, comme le prouve la création de nouvelles chaires de lettres françaises et polonaises. En 1971, 19 lycées polonais proposaient un programme élargi d'apprentissage de la langue française, et en 1978, il y en avait déjà 37.

Pour les chercheurs polonais, la France était, parmi les autres pays occidentaux, le pays le plus hospitalier et leur offrait les meilleures conditions de travail scientifique.

f) Le PCF en tant que poil à gratter dans les relations bilatérales

En ce qui concerne les relations entre les deux partis communistes, le POUP et le PCF ont subi des évolutions assez nettes en cette période à la suite des modifications introduites dans la doctrine communiste internationale (eurocommunisme) et en conséquence des changements politiques survenus en France. Dans les trois années qui ont suivi l'arrivée au pouvoir d'E. Gierek (1970), les contacts entre les deux partis sont restés normaux. Mais à partir de 1974, date de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing et de la défaite de F. Mitterrand à la tête de la gauche unie, la situation n'a plus été la même. Le nouveau président français était particulièrement hostile au PCF. L'union du parti communiste et du parti socialiste s'est désagrégée peu de temps plus tard. Un net désaccord entre les chefs du PCF et la centrale de Moscou a encore compliqué la situation.

Dans ces circonstances, les dirigeants polonais, fidèles au communisme orthodoxe soviétique et favorables au nouveau président de la France, étaient sévèrement critiqués par les chefs du PCF. Les tensions entre le PCF et le POUP n'ont cessé de monter jusqu'en 1976, date de la visite en France du premier ministre polonais, P. Jaroszewicz (les 5-7 mai 1976). *L'Humanité*, organe de presse communiste, a publié un commentaire critique sur les relations entre la Pologne et la France et les représentants du Comité

Central du PCF ont refusé de se rendre à la réception organisée en l'honneur du chef de gouvernement polonais.

Dans les dernières années du gouvernement d'E. Gierek (1976-1980), le conflit entre les deux partis n'a pas été résolu, mais les malentendus se sont atténués.

Conclusions

(1) En observant le poids relatif des relations politiques, économiques, et culturelles y compris scientifiques, il apparaît que souvent le politique n'a pas été l'élément le plus marquant, et que quand il l'a été, c'est à l'initiative de Moscou.

(2) L'évolution constatée montre toutefois que les relations bilatérales ont connu à partir de 1955 une progression générale qui a permis d'établir entre les deux pays des liens à la fois plus nombreux et de plus en plus divers, impliquant avec l'extension des voyages personnels, des missions scientifiques ou économiques, de plus en plus de citoyens des deux pays.

(3) Le poids du facteur allemand, si important dans les calculs de Moscou et Varsovie, n'a pas été aussi décisif que ce qui était escompté. En fait le tournant décidé par le général de Gaulle résulte de logiques qui impliquent tout le bloc occidental mais qui n'ont pas mené à un choix pro-moscovite. Cette nuance était parfois difficile à saisir sur la Vistule mais assez vite il a fallu la prendre en compte.

(4) Finalement c'est le président Giscard d'Estaing qui a permis le développement le plus important des relations bilatérales, alors qu'il ne peut être taxé d'anti-américanisme gaulliste. Donc les logiques politiques supposées semblent devoir être révisées. Et c'est peut-être la principale conclusion de ce bref aperçu.

Cet exposé est fondé entre autres sur trois ouvrages de base :

Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide. Les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005.

Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Stosunki polsko-francuskie 1944-1980*, Warszawa, Polski Instytut Spraw Międzynarodowych, 2008.

Maria Pasztor, *Między Paryżem, Warszawą i Moskwą. Stosunki polsko-francuskie w latach 1954-1969*, Toruń, Wydawnictwo Adam Marszałek, 2003.